

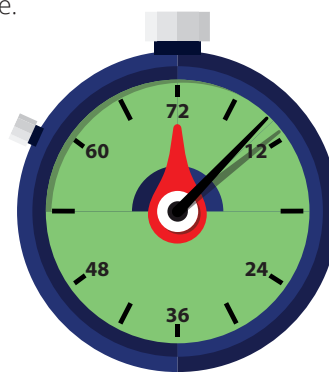
## PROPHYLAXIE POST-EXPOSITION



Cela consiste en l'utilisation de médicaments face au VIH visant à réduire la probabilité d'acquérir le virus après une pratique à risque ou une exposition accidentelle (par exemple au travail)

01

Le temps est un facteur très important. Pour qu'il soit bénéfique au maximum il doit être commencé le plus tôt possible, dans l'idéal lors des premières heures après la pratique à risque. Son efficacité diminue de façon progressive et à partir de 72 heures elle n'est plus considérée comme efficace.



02

Pour la solliciter vous devez vous rendre au Service des Urgences d'un centre hospitalier.

03

Le Service des Urgences du centre hospitalier doit vous assister et vous fournir le traitement, si nécessaire gratuitement même si vous ne disposez pas de carte sanitaire.

04

L'équipe médicale qui vous assiste évaluera le risque de transmission pour déterminer si dans votre cas la prophylaxie post-exposition est nécessaire.

05

Le traitement a une durée de 28 jours et est formé de trois médicaments qui peuvent être répartis sur deux ou trois pastilles différentes.

06

La prophylaxie post-exposition, comme tout traitement médicamenteux peut produire quelques effets secondaires tels que maux de têtes, malaise, rougissement de la peau ou diarrhée. Ils sont généralement légers et transitoires. Si un de ces effets secondaires est intense ou prolongé, consultez le médecin qui vous l'a prescrit sur la manière dont les gérer.



**GTT-VIH**  
GRUPO DE TRABAJO SOBRE  
TRATAMIENTOS DEL VIH  
ENTIDAD DECLARADA DE UTILIDAD PÚBLICA  
ONG DE DESARROLLO

SUBVENCIÓN



FOR SOLIDARITAT  
OTROS FINES DE INTERÉS SOCIAL



Secretaría del Plan Nacional sobre el Sida



Generalitat de Catalunya  
Agència de Salut Pública  
de Catalunya



Generalitat de Catalunya  
Departament  
de Justícia

Ajuntament de Barcelona

ÀREA DE QUALITAT DE VIDA,  
IGUALTAT I ESPORTS



Diputació  
Barcelona  
ÀREA DE BENESTAR SOCIAL

COLABORA



¿TIENES DUDAS  
SOBRE EL TEMA?  
PREGÚNTANOS

Tel. 93 458 26 41  
consultas@gtt-vih.org